

M. Lesage a ajouté que ce principe en matière de relations fiscales fédérales-provinciales constituerait un thème important de la campagne libérale au cours des deux prochains mois.

Je trouve très intéressant que les honorables vis-à-vis n'aient manifestement pas voulu se prononcer sur le bill à la Chambre avant que M. Lesage ait exprimé son opinion sur le même sujet dans la province de Québec.

Il est donc parfaitement évident que lorsque l'honorable député de Laurier (M. Chevrier) a parlé sur la mesure à la Chambre le 26 avril, il faisait écho aux idées dont je viens de parler de M. Lesage. C'est pourquoi je dis que son chef lui a fait une grave injustice en le répudiant le 5 avril. Il est évident que les honorables vis-à-vis attendaient les directives de M. Lesage. Ils ont attendu son signal et l'ont reçu, et je pense que la façon dont ils ont annoncé leur décision à cet égard a coûté à leur parti, qui a été grand un jour, le respect de lui-même.

J'aurai d'autres observations à faire sur le discours de l'honorable député de Laurier. Il s'est donné tant de mal pour établir la respectabilité de ce qu'il a appelé la formule St-Laurent. Je l'appelle la formule libérale qui se traduit dans les relations fédérales-provinciales et les mesures législatives concernant les subventions aux universités qui existaient à notre arrivée au pouvoir. En essayant de donner quelque dignité à cette formule, il a fait de son mieux pour impliquer le gouvernement, comme si celui-ci l'approuvait. Il a donné lecture de certains passages des discours que j'ai prononcés antérieurement à la Chambre, mais, croyez-moi, il a fort bien su choisir parmi les observations que j'ai faites ici. Il a omis la détermination avec laquelle j'avais déclaré vouloir trouver la solution des problèmes que nous avons hérités d'eux. Je tiens beaucoup à rappeler à l'honorable représentant quelque chose que j'ai dit à la Chambre le 6 septembre 1958, quand j'ai demandé aux députés d'approuver les crédits du ministère des Finances, y compris celui affecté aux subventions fédérales aux universités cette année-là. Le député ne l'a pas mentionné dans son discours. Je cite la page 4963 du hansard du 6 septembre 1958:

Je tiens à préciser, au nom du gouvernement, que nous désirerions voir les institutions de formation supérieure du Québec profiter des fonds que leur accorde le Parlement. La province de Québec réunit plus du quart de la population du Canada. L'année dernière, elle comptait le tiers des étudiants universitaires du Canada. Le Québec acquitte sa part entière des impôts qui permettent ce crédit, et la question a fait l'objet d'instances de la part des membres du Parlement venant du Québec.

Le député n'a pas cité ce passage et n'a rien dit qui s'accorde avec de pareils sentiments. Ainsi que l'atteste, plus loin, la même page, j'ai encore affirmé ceci:

Or, monsieur le président, à propos de cet accord et de l'attitude du gouvernement actuel à son sujet, bien que la formule de l'accord actuellement en vigueur n'ait pas encore eu l'heur de convenir à la province de Québec, si quelqu'un veut se donner la peine de nous soumettre une formule ou des modifications à l'accord actuel qui pourraient permettre aux institutions d'enseignement supérieur de la province de Québec d'y prendre part, et qui soient conformes à l'intérêt national, le gouvernement est tout disposé à les étudier avec le plus grand soin.

**L'hon. M. Pickersgill:** C'est exactement ce qu'a dit M. St-Laurent.

**L'hon. M. Fleming:** C'est exactement ce que n'a pas fait M. St-Laurent, et personne parmi les vis-à-vis n'a accompli ce que nous avons fait à cet égard.

L'année suivante, en demandant à la Chambre d'adopter un crédit analogue représentant les subventions fédérales aux universités, j'ai fait l'observation suivante, qui se trouve à la page 6698 du hansard du 18 juillet 1959. Cette observation semble également avoir échappé à l'attention du député de Laurier.

Le point de vue du gouvernement reste le même.

Il s'agissait de ce que j'avais dit l'année précédente, passage que je viens de citer.

J'ajoute à ce que je disais l'an dernier que si cette situation continue d'évoluer, il faudra reconnaître qu'il est impossible de s'en tenir aux données actuelles, pour peu qu'il n'y ait pas de changement d'attitude, de changement de la formule de versement de ces subventions aux universités. Cela revient à dire qu'il faut trouver une formule qui soit, d'une façon ou d'une autre, acceptable aux autorités québécoises compétentes. En somme il faudra trouver une méthode quelconque grâce à laquelle les sommes destinées à la province de Québec puissent être mises à la disposition des universités québécoises.

Pour moi, monsieur le président, je ferai de mon mieux pour modifier la disposition actuelle afin de rendre ces subventions acceptables à toutes les régions de notre pays, d'une façon juste et équitable.

J'affirme sans réserve que le comité ne saurait envisager en toute tranquillité d'esprit le fait qu'une grande partie de cette subvention, spécialement destinée aux institutions d'enseignement supérieur de la province de Québec, continue tout bonnement à s'accumuler sans servir aux fins auxquelles le Parlement les avait primitivement destinées.

Je termine par ces mots, monsieur le président:

Mais, monsieur le président, étant donné que presque toutes les universités d'une province de notre pays ne reçoivent pas leur quote-part de ces subventions, il faudra, avant de présenter pareil crédit ou un autre crédit rentrant dans ce domaine à la Chambre une autre année, faire un grand effort pour arriver à régler cette difficulté considérable. Pour ma part, j'assume au comité que tout ce que je pourrai faire pour aider à la solution